

Bilan du MVT INTER 2012 en Guyane :

Haro sur les postes de CPE, d'enseignants documentalistes et le dispositif ECLAIR

Les résultats du mouvement inter académique soulèvent bien des interrogations au niveau de l'affectation des personnels sur les établissements de Guyane pour la rentrée 2012 que ce soit de manière générale suite à la mise en place du dispositif ECLAIR (*qui concerne beaucoup d'établissements*) ou concernant des corps précis.

La dotation en moyens humains accordée par le ministère de l'Éducation Nationale est très insuffisante : sur les 256 postes demandés par le Rectorat de Guyane, 128 ont été accordés et environ 115 seraient pourvus. Il manquerait notamment de professeurs de mathématiques.

Et pourtant, certains corps ou disciplines se voient refusés l'accès à l'académie :

- les CPE : 6 entrants VERSUS 7 sortants, sans compter les demandes de détachement, les postes créés et les 24 postes actuellement occupés par des non titulaires. Parallèlement, des titulaires n'ont pas réussi à rentrer dans l'académie à nouveau cette année.

- les enseignants - documentalistes : 2 entrants et 1 retour de détachement, au moins 3 sortants, 10 postes mis au mouvement INTRA (*au cours duquel 3 postes libérés de titulaires sortants n'apparaissent pas*), 4 demandes de mutation intra-académiques, 12 postes actuellement occupés par des non titulaires, & également des titulaires qui n'ont pas réussi à rentrer dans l'académie pour la deuxième année consécutive. Étonnamment, nous pouvons retrouver ce type d'offre à Pole Emploi en ce mois de juin : CDD de 10 mois de professeur / professeure documentaliste à St Laurent du Maroni & Apatou :

(Cf. <http://www2.pole-emploi.fr/espacecandidat/nicola/ValiderAppellation.do>)

Et curieusement, 3 postes de titulaires se libèrent dans l'ouest : 1 à St Laurent du Maroni, 1 à Mana & 1 à Apatou...

Pour couronner le tout, aucun poste n'apparaissait non plus au mouvement national ECLAIR qui a lieu avant le début de la phase Intra académique.

Quant au dispositif ECLAIR pour

l'éducation prioritaire, force est de constater qu'il s'est traduit par une remise en cause profonde du droit à la mutation des personnels et s'est soldée par un échec depuis le début de l'expérimentation.

Sur l'ensemble du territoire, sur les 911 postes « Éclair » vacants dans le secondaire en septembre 2011, seuls 65% ont été pourvus par des enseignants volontaires, hors cadre du mouvement, les autres postes étant attribués à l'année à des enseignants TZR affectés d'office dans le dispositif ou à des personnels contractuels.

Les chiffres du nombre de demandes et de postes pourvus cette année 2012 (*581 recrutements pour 1080 postes*) démontrent une nouvelle fois que la grande majorité des collègues rejettent ce dispositif.

Le ministère avait vendu au grand public la mise en place d'un système qui permettrait aux chefs d'établissement de recruter dans les établissements dits « sensibles » des personnels expérimentés et motivés. Dans les faits, ce dispositif n'a fait que remplacer des titulaires par des personnels souvent « non-formés » ou des précaires.

Au final, au nom d'une flexibilité totale, ce mouvement remet tout simplement en cause le fonctionnement démocratique du droit à mobilité des personnels. Ces postes « fichés et bloqués » deviennent quasiment aujourd'hui la seule possibilité pour nos collègues de pouvoir espérer obtenir une mutation. Ce dispositif ne faisant qu'augmenter en parallèle les barèmes d'entrée dans les académies. Le dispositif Éclair vise en fait essentiellement à renforcer le pouvoir des chefs d'établissements, en leur donnant les clés du recrutement, et le pouvoir de briser toute résistance collective dans le même esprit que l'était l'ex- réforme de l'évaluation.

La fédération SUD Éducation demande à nouveau la suppression du programme ECLAIR, ainsi que la mise en place d'une véritable politique d'éducation prioritaire dotée de moyens conséquents. La fédération SUD Éducation portera ces revendications auprès du nouveau ministre lors de l'audience du mercredi 6 juin.

Brèves

Stagiaires, un peu moins exploités ?

Un décret du conseil d'état annule le dispositif qui obligeait les stagiaires à faire 18h. On devrait donc revenir à la situation antérieure, mais apparemment dans certaines académies ils ont l'intention de seulement décharger les stagiaires de 3h. Dans la nôtre on ne sait pas encore.

Collège Zéphir :

La BAC fait rentrer les élèves en classe !

Déjà avant le carnaval, les personnels avaient, pour la nième fois, tiré la sonnette d'alarme en faisant valoir leur droit de retrait à cause du climat d'incivilité et de violence, et le manque de réaction et de soutien de la hiérarchie. Une professeur résume la réponse du rectorat par « circulez y a rien à voir ».

Depuis la rentrée de pâques l'établissement a connu une montée en puissance des violences, jusqu'à l'apothéose des vendredis noirs. Le 25 mai : 13 bagarres dans la journée! c'est la bac qui ramène l'ordre dans le collège; cette même semaine, 2 armes blanches sont introduites ds l'établissement, dont une par un parent qui menace un surveillant!

Le 1er juin: une 20aine de jeunes(5 du collège, 15 extérieurs) s'attaquent à un surveillant, le frappent avec une bouteille, menacent de mort un autre surveillant !

Les surveillants et les enseignants solidaires ont fait un jour de grève pour demander une équipe mobile de sécurité et des conseils de disciplines immédiats pour les élèves impliqués. Demande entendue mais rien de décidé sur la durée. Quel sera le prochain événement !

Il a dit égalité entre les territoires.

Les syndicats STEG-UTG, SGEN-CFDT, SNUIPP, SNETAA-FO et SUD Éducation ont rédigé une lettre ouverte au Président de la République, pour l'alerter sur l'état préoccupant de l'école en Guyane. Dans cette lettre nous lui demandons de mettre en place rapidement un plan d'urgence pour l'Éducation en Guyane. La lettre est disponible sur notre site Internet et on espère que la réponse positive y sera aussi bientôt... La suite au prochain numéro.

Vous venez de lire le dernier numéro de cette exténuante année scolaire 2011-2012. SUD Éducation vous souhaite de bonnes vacances. Reposez-vous bien.

Education
SUD
Guyane

N°33 juin 2012

L'école n'est pas
une entreprise
L'éducation n'est pas
une marchandise

SUD éducation est ce que nous en faisons !

Maintenant il faut que ça change !

Sarkozy, c'est fini et nous ne regretterons certainement pas son éviction et celle de son gouvernement, qui ont mené ces dernières années une politique de destruction sociale et démocratique.

Des décennies de politiques globalement antisociales, le racisme et la xénophobie de ce pouvoir ont renforcé les tendances les plus réactionnaires de la société. Les suffrages portés sur la candidate du FN et sur le Président sortant nous engagent tous à lutter avec encore plus de détermination pour contrer le retour des idéologies les plus nauséabondes et pour imposer des alternatives à cette société d'inégalité et de précarité.

Sortir de la résignation

Les mobilisations n'ont certes pas été absentes. Mais faute d'avoir créé le rapport de force pour faire plier un pouvoir résolu à ne rien concéder, elles ont été défaites à chaque fois sur l'essentiel. La résignation a fini par l'emporter chez beaucoup, qui considèrent qu'il était impossible d'emporter des victoires sociales face à un tel gouvernement. Cela n'a jamais été le cas de SUD éducation et de l'Union syndicale Solidaires. Nous savons qu'une grève générale, interprofessionnelle et reconductible, peut faire plier n'importe quel gouvernement, parce qu'elle touche aux profits des actionnaires et du patronat. Le changement de Président et celui du gouvernement doivent engager chacun à retrouver le chemin des luttes pour gagner.

Ni attentisme ni illusion

Point n'est besoin d'entrer dans le détail du programme du Président élu pour s'en convaincre...

L'affirmation de F. Hollande, répétée à l'envie, « d'abord le redressement et puis ensuite la redistribution », est à elle seule tout un programme : nous n'en

n'avons pas fini avec l'austérité. Ce sont encore les salariés et la population qui paieront pas le capital. En 1981, il y avait eu au moins un peu de redistribution avant la rigueur... Cette fois-ci il y a bien peu de chance que nous sortions du chantage de la dette publique et de l'austérité sans rupture franche avec les politiques libérales.

La croisée des chemins

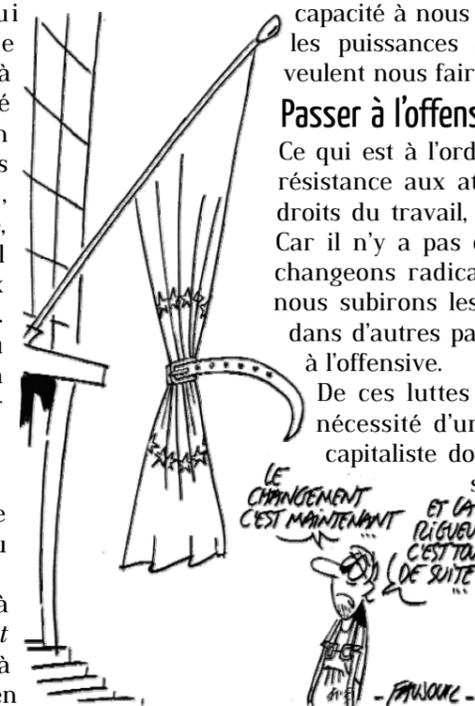
La résolution de la crise de la dette se fera nécessairement sur la base d'un rapport de force. Nous sommes à la croisée des chemins : soit nous courbons l'échine devant les politiques d'austérité, les diktats du patronat et des marchés financiers, soit nous passons à l'offensive pour défendre les acquis sociaux, pour en conquérir de nouveaux et imposer une autre répartition des richesses. L'issue des élections n'y change rien : le véritable changement viendra de notre volonté, de notre capacité à nous mobiliser pour faire plier le patronat, les puissances d'argent, et les gouvernements qui veulent nous faire payer leur crise.

Passer à l'offensive

Ce qui est à l'ordre du jour, ce n'est pas seulement la résistance aux attaques contre les droits sociaux, les droits du travail, les services publics et les solidarités. Car il n'y a pas de statu quo possible. Ou bien nous changeons radicalement le rapport de force, ou bien nous subissons les purges qui s'appliquent aujourd'hui dans d'autres pays d'Europe. Il s'agit donc de repartir à l'offensive.

De ces luttes devra émerger la conscience de la nécessité d'une alternative globale à un système capitaliste dont les contradictions et les injustices sont aujourd'hui en pleine lumière.

Le gouvernement change,
pas nos revendications
Passons à l'offensive !



Retrouvez les infos de SUD Éducation Guyane sur le site web www.sudeducationguyane.org

Transformation des CDD en CDI : c'est dès maintenant !

Suite à la promulgation de la loi pour la résorption de la précarité du 12 mars 2012, le Recteur de Guyane a annoncé la transformation de 300 CDD d'enseignants contractuels en CDI, soit 30 % du personnel concerné.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

✓ être en poste ou en congé réglementaire à la date de promulgation de la loi, c'est-à-dire au 13 mars 2012.

✓ justifier de 6 ans d'ancienneté sur les 8 années qui précèdent la promulgation de la loi, c'est-à-dire entre le 13 mars 2004 et le 13 mars 2012

✓ pour les personnels de plus de 55 ans au 13 mars 2012, justifier de 3 ans d'ancienneté sur les 4 années qui précèdent la promulgation de la loi, c'est-à-dire entre le 13 mars 2008 et le 13 mars 2012

Le dispositif est "glissant" : si la durée cumulée est inférieure à 6 ans, les contrats sont renouvelés par CDD dans la limite de six ans. Lorsque cette durée a atteint six ans, le renouvellement s'opère par CDI.

Sont pris en compte les services de maître auxiliaire garanti d'emploi (MAGE), de contractuel et de vacataire (*recrutés sur la base des décrets n°81-535 du 12 mai 1981 n° 89-497 du 12 juillet 1989*) dans les établissements des premier et second degrés, publics ou privés sous contrat d'association, de formateur GRETA sous réserve que les missions effectuées correspondent à des enseignements permanents relevant de la formation initiale (*note DGRH n° 0147*), d'intervenant pour l'enseignement des langues étrangères dans les établissements publics du premier degré (*recrutés au titre de la circulaire n° 2001-209 du 18 octobre 2001*).

Sont exclus du dispositif, les services effectués en tant que surveillant d'externat/maître d'internat (MI-SE) et en tant qu'assistant d'éducation, ainsi que tous les services effectués dans les établissements privés sous contrat simple.

Les périodes de versement des indemnités vacances sont assimilées à des périodes d'activité ; les congés non rémunérés pour

raisons familiales ou personnelles (*congés parentaux, convenances personnelles, etc.*) n'entrent pas dans le décompte de l'ancienneté.

Les services à temps partiels sont assimilés à des services à temps plein.

Les services effectués de manière discontinue ne sont pris en compte qu'à la condition que l'interruption entre deux contrats n'excède pas quatre mois consécutifs. Le calcul des quatre mois s'effectue de date à date (*les journées non travaillées entrent donc dans le décompte des 4 mois*). Les services effectués dans les établissements privés sous contrat simple ne sont pas considérés comme des périodes d'interruption.

Les personnels non titulaires étrangers bénéficient du même traitement que les personnels de nationalité française.



Mise en application de la loi, d'après le texte : la transformation des contrats en CDI pour les agents y ouvrant droit doit être réalisée dans les meilleurs délais possibles . L'administration ne doit pas attendre la fin des contrats en cours pour les transformer en CDI .

Pour rappel : SUD Éducation s'est opposé à cette loi qui va permettre de recruter de plus en plus de contractuels, en CDD et en CDI, en lieu et place de titulaires et ainsi contribuer à précariser encore plus les agents de la Fonction Publique. D'ailleurs, l'union syndicale SOLIDAIRES, dont nous faisons partie, est une des seules organisations syndicale à ne pas avoir signé le protocole d'accord du 31 mars 2011.

Pour nous, la titularisation est la seule solution possible dans l'Éducation Nationale.

VI^{ème} congrès de la Fédération des Syndicats SUD Éducation

La Fédération des syndicats SUD Éducation a tenu son VI^{ème} congrès du 21 au 25 mai 2012 à Montpellier. Le congrès ordinaire se réunit tous les trois ans. Il est composé de délégations de l'ensemble des syndicats membres et la Guyane était bien sûr représentée. Dans notre Fédération, tous les syndicats locaux sont indépendants, le congrès est donc un moment important, il permet de présenter un bilan d'activité, de faire le point sur toutes les luttes menées par les uns et les autres et de partager nos méthodes de lutte. Le congrès se prononce aussi sur toute question soulevée par un syndicat membre concernant l'activité commune. C'est également l'occasion de modifier nos statuts, de se prononcer sur l'adhésion de nouveaux syndicats et plus généralement de débattre des grandes orientations que la Fédération doit prendre. C'est surtout un moment privilégié pour se rencontrer et tisser des liens avec des camarades de l'hexagone, des DOM-

TOM-COM et même des collègues travaillant à l'étranger.

Lors de VI^{ème} congrès, si nous nous sommes réjoui de savoir la droite de Sarkozy écartée du pouvoir, nous n'avons pas pour autant crié victoire. Nous savons d'expérience ce que la gauche social-libérale est capable de faire une fois aux affaires. C'est pour quoi, nous avons réaffirmer notre volonté de renforcer le mouvement syndical afin de faire pression sur les politiques. Nous ne nous faisons pas d'illusion, nous savons que ce que nous obtiendrons, nous l'obtiendrons par la lutte.

Ce congrès a été l'occasion de voter différentes motions. Nous nous sommes, entre autre, prononcés pour l'abandon de toutes les procédures disciplinaires et demandons la levée des sanctions et discriminations appliquées à nos collègues qui ont participé à la défense du Service Public d'Éducation. Nous exigeons l'abandon immédiat de

tous les dispositifs de fichage et de contrôle (Base élève, SCONET, RNIE, LPC...). Nous condamnons la décision du conseil constitutionnel concernant la loi sur le harcèlement sexuel au travail. Nous avons tenu à apporter notre soutien plein et entier à la lutte des étudiants québécois contre la hausse des frais de scolarité et nous dénonçons la loi spéciale 78.

En conclusion, ce congrès a été l'occasion de réaffirmer notre volonté de renforcer un syndicalisme de transformation sociale, d'organiser la lutte pour défendre les acquis sociaux, pour en conquérir de nouveaux et imposer une autre répartition des richesses. Pour nous, le véritable changement dépendra de nos mobilisations, de notre volonté et de notre capacité à faire plier les puissances d'argent qui veulent nous faire payer leur crise.

Le nouveau Recteur reçoit SUD Éducation

Le 4 avril dernier SUD Éducation a eu une entrevue avec le recteur, ce qui a été l'occasion de mettre en avant nos revendications pour l'école en Guyane.

1. Non titulaires : il prévoit que sur les 850 contractuels enseignants, 300 peuvent prétendre à un CDI (Loi du 12/03/2012). Par contre pas de nouvelles du concours pour l'accès à la titularisation, la circulaire ministérielle n'est toujours pas arrivée ! Comme le craignait SUD Éducation ce plan de résorption de la précarité cache en fait un plan de résorption du statut de fonctionnaire.

Pour fournir le vivier nécessaire d'enseignants, le recteur compte sur le développement d'une formation supérieure conséquente en Guyane, mais aucune mesure pour l'immédiat. SUD Éducation est pour un plan d'urgence local de titularisation.

2. Non-scolarisation : le recteur veut, comme SUD Éducation, que la Guyane devienne un État de Droit et que tous les jeunes aient leur place à l'école!

Il est d'accord pour dire que l'Observatoire de la Scolarisation est devenue une coquille vide depuis trop longtemps. Il étudie de près le système scolaire surinamais, et réfléchit à des écoles transfrontalières avec des enseignants du cru. Mais quelle politique concrète sera menée ?

3. Décrochage scolaire : il prévoit la mise en place de partenariats avec la Justice, et des pouvoirs publics pour faire de la prévention. Nous avons rappelé que le premier facteur de déscolarisation est l'échec scolaire et qu'il faut mettre les moyens pour lutter contre.

4. SUD pense qu'il faut multiplier les Intervenant en Langue Maternelle et le recteur y est complètement favorable. On a pointé l'utilisation parfois abusive de ces personnels pour faire des

remplacement, de l'accompagnement à la piscine... au détriment de l'objectif principal.

5. Constructions scolaires qui ne suivent pas l'augmentation de la population scolaire. Le Recteur pense qu'il y a eu des progrès dans l'anticipation des besoins mais admet que le problème persiste pour le premier degré.

6. Nous avons pointé le manque criant d'enseignants spécialisés, d'infirmières, de psychologues et le manque de structures d'accueils. Le recteur a été dans l'Ouest, au CMP et à la maison des adolescents pour développer des partenariats.

7. En matière d'enseignement professionnel: SUD a regretté l'inadéquation entre l'offre de formation et besoins réels. Le recteur déclare qu'il se penchera sur la question pour développer (tourisme, portuaire, pétrole, ...).

8. Sur le problème de recrutement sur les sites isolés, SUD a rappelé qu'il faut améliorer les conditions de travail et d'accueil, pour attirer et surtout fidéliser les personnels qui sont parfois en souffrance face aux difficultés rencontrées et au désintérêt de la hiérarchie.

9. Le recteur considère qu'il faut améliorer la formation des personnels de surveillance. Pour l'idée est bonne mais le rectorat y mettra t'il les moyens ?

SUD Éducation a déclaré être pour un plan d'urgence pour l'école en Guyane qui rassemblerait collectivités, rectorat et État.

Le recteur serait pour, mais... c'est d'après lui cela n'arrivera pas pour dans l'immédiat vue les maigres finance de l'état, même si on changeait de Président ! Décidément, les préjugés sur la dette des États ont la vie dure !

A nous, de nous mobiliser pour le faire mentir !

Les évaluations nationales CE1 et CM2

Dans un communiqué officiel publié le 21 mai, le ministre de l'Éducation Nationale, annonce que les résultats des évaluations ne seront plus remontés au niveau national. Par contre elles sont maintenues cette année et pourront être exploitées localement pour une aide au suivi par les enseignants des acquis des élèves et au flicage des enseignants ? Car il semble que cela soit le cas dans certaines académies.

Pour l'exemple les circonscriptions de Cayenne Sud et de Kourou ont fait télécharger un fichier excel qui détaille les résultats pour chaque élève, qui peut être utile aux enseignants pour l'évaluation de la classe, mais sur lequel apparaissent encore les onglets export IEN et export MEN et qui sera remonté par les directeurs aux IEN, dans quel but ?

Ces évaluations avaient été sévèrement critiquées par le Haut Conseil de l'Éducation pour leur

manque de sérieux. "La fiabilité des indicateurs n'est pas assurée. La manière dont elles sont renseignées n'est ni contrôlée ni harmonisée" avait déclaré le HCE en septembre 2011.

Et la suite ?

L'évaluation du système éducatif est toujours d'actualité mais sous d'autres formes. Des évaluations diagnostiques devraient être mises en place (en début d'année du coup) pour faciliter le diagnostic des enseignants (ce qu'ils font déjà), tandis que " au niveau national, des instruments de mesure des résultats du système éducatif seront développés ".

Une réflexion et une concertation sont engagés dès maintenant pour refonder l'ensemble du système d'évaluation des élèves et du système scolaire. Affaire à suivre ...